



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



CONSEIL D'ORIENTATION DE LA POLITIQUE SANITAIRE ANIMALE ET VÉGÉTALE

# COPSAV SPÉCIALISÉ VÉGÉTAL

30 MAI 2024

# ORDRE DU JOUR

## **I. ACTUALITES PHYTOSANITAIRES EN SANTE DU VEGETAL**

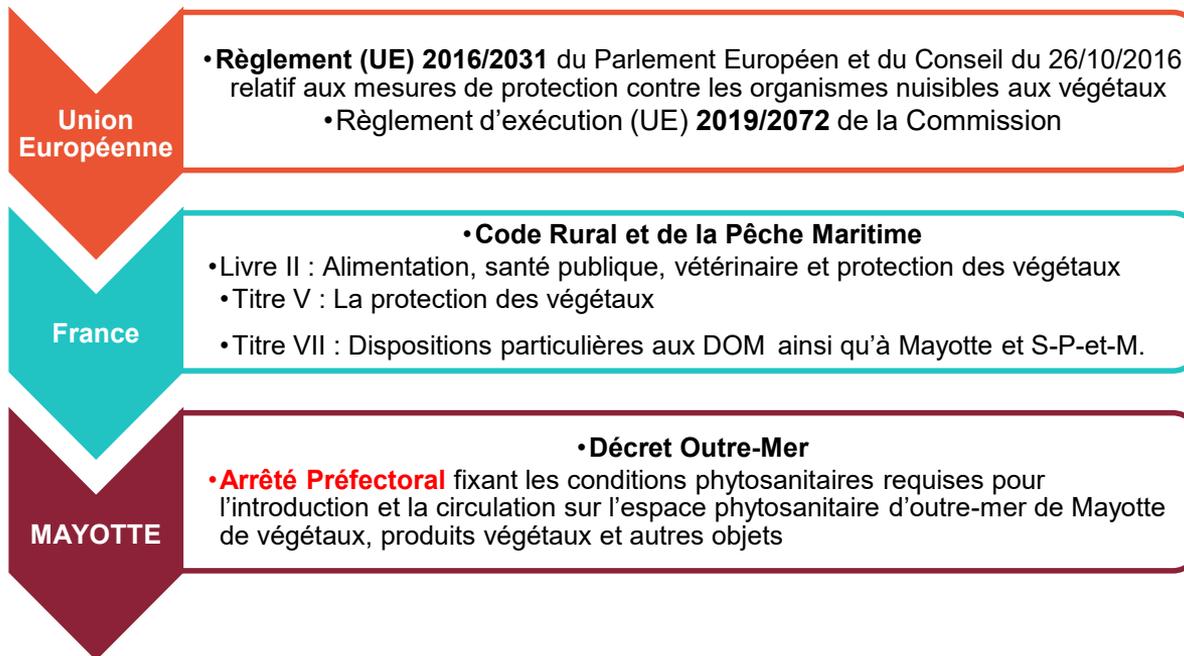
1. *Retour sur les actualités réglementaires 2024*
2. *Bilan des actions du SALIM 2023*
3. *Déploiement de la SORE à Mayotte (Surveillance des Organismes Réglementés Emergents)*
4. *Présentation de l'Observatoire du Parcellaire Agricole de Mayotte – OPAM/EPFAM – Christophe Agnes*

## **II. BILAN 2023 ET ACTUALITES 2024 DU PLAN ECOPHYTO II+ A MAYOTTE**

1. *Actualités générales - Stratégie Ecophyto 2030*
2. *Actualités locales*
  - A. *Bilan des actions structurantes à Mayotte*
  - B. *Réponses aux Appels à Projets Nationaux : Projet A-PIC (EPN) et projet ACOTAE (CFPPA/Klélia Berger)*

# 1. Retour sur les actualités réglementaires en 2024

## Déploiement de la réglementation en santé des végétaux



# ORDRE DU JOUR

## ***I. ACTUALITES PHYTOSANITAIRES EN SANTE DU VEGETAL***

### ***1. Retour sur les actualités réglementaires 2024***

#### ***A. Campagne de sensibilisation – Plant Health For Life***

## A. Campagne de sensibilisation – Plant Health For Life

*Campagne EFSA  
(aéroports,  
capitales, réseaux  
sociaux etc)  
déclinaison en  
France en 2025*



Préserver la santé des plantes, c'est **protéger votre santé, votre communauté et l'environnement**. La santé des plantes a des répercussions sur **notre vie**. Les organismes nuisibles et les maladies phytosanitaires peuvent avoir des répercussions sur la quantité de **denrées alimentaires disponibles** et entraîner des **pertes économiques, sociales et environnementales**.

- Voyagez de manière responsable
- Achetez de manière responsable
- Discutez de l'importance de la santé des plantes avec vos enfants

# ORDRE DU JOUR

## ***I. ACTUALITES PHYTOSANITAIRES EN SANTE DU VEGETAL***

### ***1. Retour sur les actualités réglementaires 2024***

#### **B. Le règlement « Sustainable Use of pesticides »**

## B. Le règlement « Sustainable Use of pesticides »

Le projet de Directive « SUD » Sustainable Use of pesticides (2009) va basculer au statut de Règlement (càd « SUR »)

### Déploiement :

- **Cibles contraignantes de réduction des PPP (chap.2) :** cibles Farm fo fork à 2030 définies au niveau UE et pour chaque EM, mécanisme de définition des cibles EM (historique/intensité d'utilisation) ;
- **Cas des « zones sensibles » (chap.1 et art. 18) :** définition, interdiction de l'utilisation de tout PPP par principe et bande tampon de 3m, dérogation possible en cas d'urgence et s'il n'y a pas de méthode moins risquée ;
- **Mise en œuvre des principes de la Protection Intégrée des Cultures (PIC) (chap.4) :** objectif d'une plus grande applicabilité à l'exploitation, registre électronique PIC tenu par les utilisateurs professionnels, lien avec le registre PPP (Art. 67 du règlement 1107/2009), contrôle par l'administration de l'application de la PIC ;
- **Plan National d'Action (PAN) (chap.3) :** des dispositions plus directives, reporting plus fréquents et directs à la COM, revue annuelle/révision potentielle, méthode de consultation et avis de la COM sur les PAN.

→ Le rapport sur le règlement SUR a été rejetée le 22/11/2023 par le parlement européen – discussion en cours au conseil de l'UE

## B. Le règlement « Sustainable Use of pesticides »

### Déploiement :

✓ Modification des indicateurs de suivis des produits phytosanitaires : **Hri1**

*Harmonised risk indicator for pesticides est un indicateur calculé à partir des ventes de produits phytosanitaires qui prend en compte la toxicité de la molécule. Il correspond à la somme des quantités de substances actives vendues en année N, pondérée par les coefficients liés à leur classification toxicologique.*

**→ La France en avance avec le Plan Ecophyto**

**→ Plan ECOPHYTO 2030**

**→ Lancement d'un plan de développement d'alternatives pour les produits phytosanitaires les plus importants, appelés à être retirés du marché lors des prochaines années : plan PARSADA**

# ORDRE DU JOUR

## I. ACTUALITES PHYTOSANITAIRES EN SANTE DU VEGETAL

### 1. Retour sur les actualités réglementaires 2024

C. Plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures  
(PARSADA)

## C. Plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures (PARSADA)

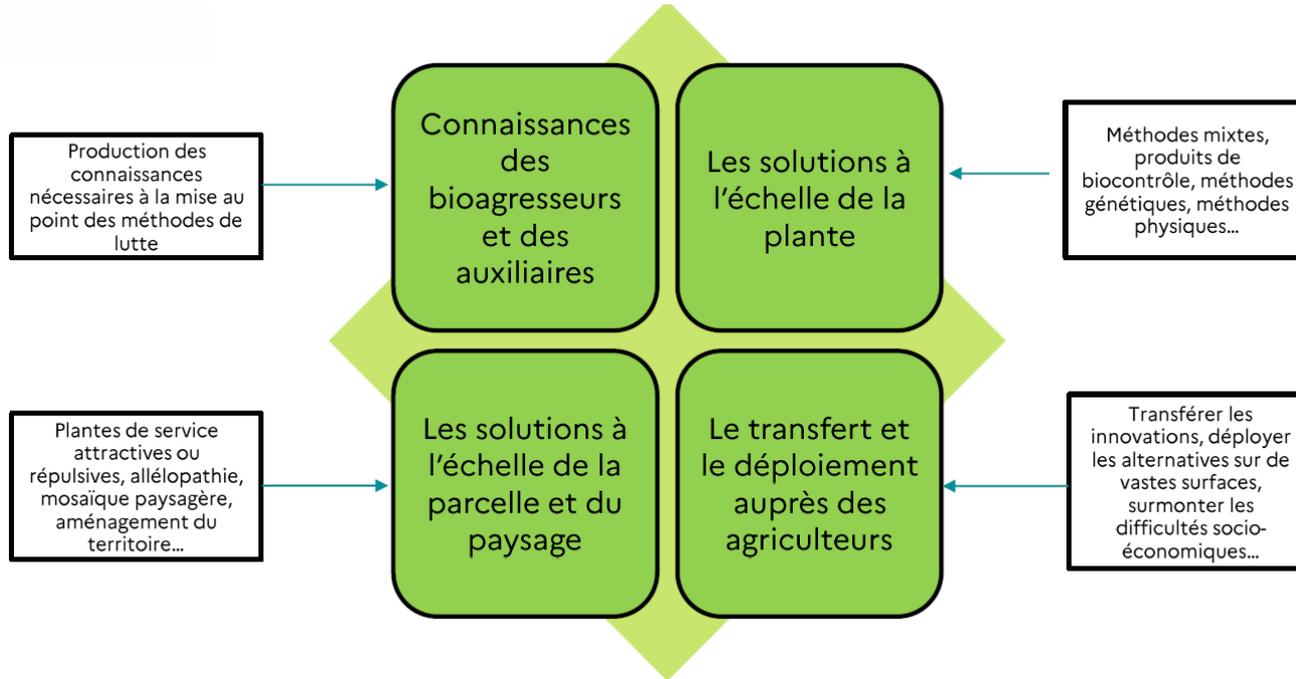
La DGAL a mené une analyse de risque sur les potentiel retrait de SA :

- Absence de soutien
- Critères d'exclusion santé (CMR 1 et perturbateurs endocriniens)
- Expertise selon l'historique et l'acceptabilité des risques

Croisé avec les difficultés quant à la substitution en cas de retrait.

Fonction	Nombre de substances listées comme prioritaires	Dont nombre de celles remplissant un critère d'exclusion (CMR1 ou PE)
Herbicides	31	3
Fongicides	25	5
Insecticides	18	0
Régulateur de croissance	1	0

## C. Le PARSADA



## C. Le PARSADA

### Objectif :

Recueillir des propositions d'actions ou de projets dans les domaines de la recherche, du développement et du déploiement, s'inscrivant dans les plans d'actions élaborés dans le cadre du PARSADA

- 
 Les projets doivent se traduire par une **réduction de la dépendance aux produits phytopharmaceutiques de synthèse** et permettre d'**accélérer l'élaboration et le déploiement de solutions alternatives** pouvant mobiliser, seules ou en combinaison, l'ensemble des leviers disponibles.
- 
 Les propositions déposées doivent privilégier la **production de solutions opérationnelles, techniquement et économiquement acceptables** ou, lorsque cela est pertinent, l'initiation d'actions de moyen terme qui permettront de renforcer le panel de solutions offertes aux agriculteurs.

Cultures ultramarines	Canne à sucre	Gestion des adventices
	Banane	Cercosporiose noire
	Fruits et légumes	Gestion des ravageurs : thrips, aleurodes, punaises, pucerons, cécidomyie sur mangue, solanacées...

# ORDRE DU JOUR

## ***I. ACTUALITES PHYTOSANITAIRES EN SANTE DU VEGETAL***

### ***1. Retour sur les actualités réglementaires 2024***

#### **D. La Police Sanitaire Unique (PSU)**

## D. La Police Sanitaire Unique (PSU)

✓ **Sécurité sanitaire des aliments : une police unique pour protéger le consommateur**

Transfert de missions : *Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF)*

*Direction de l'Economie de l'Emploi, et Travail et des Solidarité (DEETS) vers la DGAL*

La réforme confie à la DGAL l'ensemble des missions relatives à la sécurité sanitaire des aliments, en particulier :

- **Le contrôle des filières de production de denrées animales ou d'origine animale ;**
- **Le contrôle des filières de production de denrées végétales ou d'origine végétale ;**
- **Le contrôle des établissements du secteur de la remise directe** qui inclut la distribution (commerces de détail, moyenne et grande distribution...), la restauration commerciale (restaurants...) et la restauration collective (cantines scolaires, restaurants d'entreprise...)
- **Programmation 2024 : 13 prélèvements**

# ORDRE DU JOUR

## I. ACTUALITES PHYTOSANITAIRES EN SANTE DU VEGETAL

### 1. Retour sur les actualités réglementaires 2024

#### E. Le guichet agro équipements

## **E. Le guichet agro Equipements France AgriMer**

**PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE :  
GUICHET « AIDE À L'INVESTISSEMENT POUR DES MATÉRIELS  
CONCOURANT À LA RÉDUCTION DE L'UTILISATION DES PRODUITS  
PHYTOPHARMACEUTIQUES ET CONTRIBUANT À LA TRANSITION  
AGROÉCOLOGIQUE »**

## E. Le guichet agro Equipements France AgriMer

**Objectif :** aider à l'achat de matériel concourant à la **réduction voire à la substitution** de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques et contribuant à la transition agro-écologique dans les exploitations agricoles.

**Catégories de matériel :**

- Equipements de réduction et de substitution de phytos
- Matériels de précision
- Matériels labélisés

**Bénéficiaires :**

- Exploitations agricoles et leurs regroupements ;
- Lycées agricoles ;
- Sociétés dont l'objet est agricole ;
- Entreprises de travaux agricoles (ETA) ;
- les coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) uniquement constituées d'exploitants agricoles ;
- Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) ;
- Organisations de producteurs (OP) ;
- Les ITA (via leur station d'expérimentation) ;
- Les coopératives de type 1 et 2.

**Taux d'aide :** de 20 à 40%

**Majorations (10%) :**

- Majoration pour les nouveaux installés ou les jeunes agriculteurs,
- les CUMA,
- les membres d'une OP ou COOP,
- les producteurs certifiés AB ou HVE

**Plancher de dépenses :** 2 000 €

**Plafond de dépenses :** 300 000 €  
(600 000 € pour les CUMA)

**Durée de réalisation :** 18 mois

## E. Le guichet agro Equipements France AgriMer

- ❑ Equipements de substitution à l'utilisation de PPP ou d'agriculture de précision
  - Matériel de substitution au désherbage chimique – gestion de l'enherbement (sarcluse, pailleuse etc)
  - Agriculture de précision – guidage de précision
  - Matériel de prophylaxie (filet anti-insecte etc)
  - Autres (outils d'aides à la mise en œuvre des auxiliaires)
  
- ❑ Equipements de substitution à l'utilisation de PPP et de réduction de la dérive
  - Systèmes de pulvérisation de précision, localisation et ciblage des adventices
  - Pulvérisateurs 'performance pulvé'
  - Buses anti-dérives

# ORDRE DU JOUR

## ***I. ACTUALITES PHYTOSANITAIRES EN SANTE DU VEGETAL***

### ***1. Retour sur les actualités réglementaires 2024***

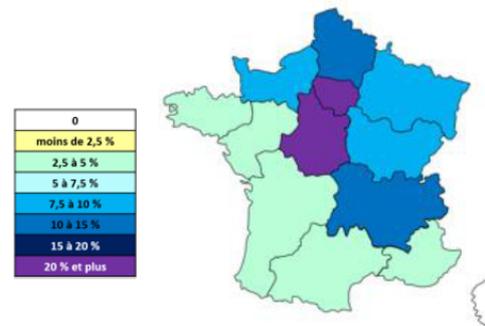
F. Conseil Stratégique Phytosanitaire

## F. Conseil Stratégique Phytosanitaire

### Bilan du conseil stratégique en 2023

Année	Estimation du nombre de conseils stratégiques réalisés (toutes structure de conseils confondus)
2021	900
2022	4 200
2023	29 000

- **516 établissements** agréés pour l'activité de conseil stratégique
- Déploiement important du conseil stratégique en 2023 mais forte hétérogénéité selon les départements
- Qualité hétérogène des prestations de conseil (modalités de groupe, etc.)
- Modification du calendrier par le décret 2023-1277 du 26 décembre 2023



Part des exploitations ayant réalisé leur premier conseil stratégique au sein du réseau des Chambres d'Agriculture au 31 décembre 2023 par région

## F. Conseil Stratégique Phytosanitaire

- Contrôle de la réalisation du conseil stratégique lors du renouvellement du certiphyto de l'exploitant depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024
- Renouvellement du certiphyto de manière conditionnelle, sous réserve de justifier dans un délai d'un an de la délivrance d'un conseil stratégique
- Possible évolution législative de l'obligation de conseil stratégique

# ORDRE DU JOUR

## ***I. ACTUALITES PHYTOSANITAIRES EN SANTE DU VEGETAL***

*1. Retour sur les actualités réglementaires 2024*

*2. Bilan des actions du SALIM 2023*

## 2. Bilan des actions du SALIM en 2023

### Surveillance Biologique du Territoire à Mayotte

Surveillance « Plants sains d'agrumes »



*Inspection des serres de production d'agrumes de la DRTM à Coconi*

A la suite du repérage de symptômes, 50 prélèvements ont été effectués par les équipes du SALIM et analysés par la FDGDON Réunion pour la présence de CTV.

- 43 % de positif, réparti dans plusieurs communes du Nord et du Centre-ouest
- Pas de positifs dans les serres de la DRTM, la réserve génétique n'est pas compromise
- Un unique plan positif pour Phytophthora, immédiatement détruit

- ✓ Envoi de bioagresseurs aux laboratoires spécialisés. Travail sur la liste des ON présents sur le territoire (projet d'AP, base de données PRPV gérée par le CIRAD (Samuel Nibouche) et objectif de barcoding des espèces présentes sur le territoire).

## 2. Bilan des actions du SALIM en 2023

### Surveillance Biologique du Territoire à Mayotte

Gestion de la maladie de Panama : *Fusarium oxysporum cubense tropical race 4* (Foc Tr4)

Pas de nouveaux foyers détectés en 2023, une progression lente qui s'explique par de multiples facteurs, dont l'absence de monoculture à grande échelle et une richesse variétale sur le territoire

- ✓ Suspensions de Foyer à Kawéni, analyses en cours
- ✓ Développement d'un test LAMP (amplification isotherme) rapide et utilisable directement au champ



DAAF976-SALIM Mayotte, 2019



## 2. Bilan des actions du SALIM en 2023

### Bilan du contrôle des produits végétaux

- ✓ **PV4 : Intrants : 75 contrôles dont distributeurs, applicateurs, agriculteurs et ZNA <1% de Non Conformités (NC)**
  - *Difficultés liées au sous-effectif de l'unité et aux difficultés dans la recherche des agriculteurs*
  
- ✓ **PV 6 : Paquet Hygiène : 5 inspections réalisées 100% NC mineures**
  - *Difficulté pour le contrôle de la potabilité de l'eau de rinçage – analyses prévues en 2024*
  
- ✓ **Plan de Contrôle : 20 prélèvements effectués 20% de NC**
  - *Bananes plantain (2), brèdes (3), laitues (4), légumes racines (2), poivrons/piments (3) et tomate (3)*
  
- ✓ **Contrôles « Conditionnalité » : 26 inspections réalisées : 0% de NC**
  - *Difficulté quant à la sélection des agriculteurs*

## Programmation 2024

<b>Total par établissement</b>	Distribution (GMS)	17
	Distribution (marchés)	12
	Distribution (points de vente informels)	12
<b>Total par culture</b>	Ananas	2
	Aubergine	4
	Oignons	2
	Ail	1
	Brèdes	7
	Choux feuillus	5
	Courgette	1
	Cucurbitacées	1
	Cucurbitacées - concombre	7
	Fruit (toutes matrices)	1
	Fruits de la passion	1
	Laitues	10
	Mangues	1
	Oranges	3
	Poivrons/piments	5
Riz	1	
Tomates	6	

## Focus – utilisation illégale de produits phytopharmaceutiques

15% des PPP utilisés en Europe seraient illicites

Les raisons ?

- ☞ Renforcement de la réglementation
- ☞ Diminution de l'offre phytosanitaire chimique en Europe
- ☞ Hausse massive des échanges de PPP

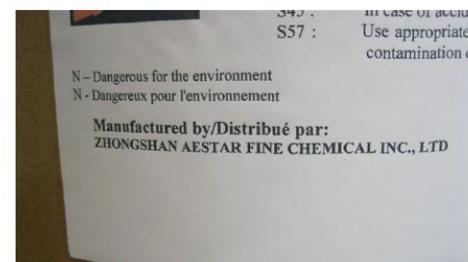
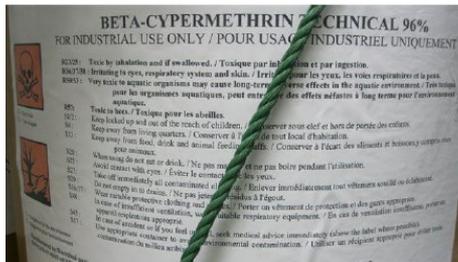
=> Grande **diversité de situations**, multiplicité des modes opératoires utilisés

# Focus – utilisation illégale de produits phytopharmaceutiques

## Exemple Brigade Nationale d'Enquête Vétérinaire et Phytosanitaire (BNEVP – DGAL)


**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINÉTÉ  
ALIMENTAIRE**  
 Liberté  
Égalité  
Fraternité

Ex. 2019 - Signalement d'un arrivage de Beta-cyperméthrine- Port du Havre



# Focus – utilisation illégale de produits phytopharmaceutiques

## Exemple Brigade Nationale d'Enquête Vétérinaire et Phytosanitaire (BNEVP – DGAL)

### Enquête GLYPHOBAY – PPP espagnols à base de Glyphosate

#### Résultats :

- Démantèlement d'un réseau de vente de PPP interdits entre la France et l'Espagne.
- Evaluation du flux de PPP espagnols mis sur le marché français depuis 2020 : 65 000 litres pour une valeur de 2 500 000 euros.
- Consignations et saisies de nombreux bidons de PPP espagnols lors des opérations judiciaires : 4000 bidons de PPP pour un total de près de 26 tonnes.
- Principal revendeur identifié :
  - Condamnation en juin 2023 à une lourde sanction d'un an d'emprisonnement et 10 000 euros d'amende (mandat d'arrêt délivré à son encontre) pour les faits suivants :
    - Mise sur le marché et publicité pour des PPP ne détenant pas d'AMM valide en France.
    - Tromperie sur une marchandise entraînant un danger pour la santé humaine ou animal.
- Fournisseurs espagnols responsables du trafic :
  - Une personne interpellée en France comparution en audience pénale en septembre 2024.
  - Cinq personnes interpellées en Espagne.
  - Suspicion de contrefaçon de certains PPP saisis en Espagne à confirmer.

## Focus – utilisation illégale de produits phytopharmaceutiques

### Ventes de PPP : évolution des ventes et usages à Mayotte

- ✓ Mayotte n'a pas les usages similaires aux autres DROM (*excepté Guyane*)
  - *Peu d'utilisation d'herbicide (peu de culture de canne à sucre comme à La Réunion, pas de bananeraies comme aux Antilles)*
- ✓ *On constate une diminution des ventes légales de PPP depuis 2015*
  - *Tout le marché de PPP « illégaux » n'est pas représenté par ces indicateurs*
  
- *Projet de l'ARS : Baromètre Santé Environnement : recherches de pesticides dans les urines*

*→ Plan d'Action Pluriannuel Territorial en cours d'élaboration par la DAAF/SALIM*

*→ Bilan d'activité du SALIM 2023*

# Focus – utilisation illégale de produits phytopharmaceutiques

*Plan d'Action Pluriannuel Territorial en cours d'élaboration par la DAAF/SALIM*

Étape préliminaire : réunion de partage d'information avec les administrations concernées (DEETS, douanes, OFB, forces de l'ordre, DEALM)

Poursuite de l'évaluation de la situation avec le plan de contrôle des résidus au niveau des différents acteurs de la filière formelle ou informelle : agriculteurs, GMS, marchés communaux, bord de routes

Campagne de communication pour la sensibilisation du public

Renforcement des contrôles au champ effectués dans un format de type CODAF

Lutte contre l'introduction et l'utilisation sur le territoire de produits non autorisés (en lien avec la douane et l'OCLAESP pour démanteler les filières)

## Focus – utilisation illégale de produits phytopharmaceutiques

*Plan d'Action Pluriannuel Territorial en cours d'élaboration par la DAAF/SALIM*

Mise en place des modalités d'évacuation et de traitement des produits phytosanitaires saisis, dans le respect de la réglementation applicable

Implication et collaboration avec les acteurs locaux (en lien avec la DEETS, réunion sur le terrain, sensibilisation du public)

Renforcement des capacités et compétences locales (plan de formation, chambre d'agriculture, etc.)

Suivi et évaluation

# ORDRE DU JOUR

## ***I. ACTUALITES PHYTOSANITAIRES EN SANTE DU VEGETAL***

*1. Retour sur les actualités réglementaires 2024*

*2. Bilan des actions du SALIM 2023*

*3. Déploiement de la SORE à Mayotte (Surveillance des Organismes Règlementés Emergents)*

### 3. Déploiement de la SORE à Mayotte

## Modification de la réglementation en santé des végétaux en Outre-Mer

**Rappel :** Règlement Santé des Végétaux (RSV) 2016-2031 : Mayotte est considéré comme « Pays Tiers » depuis le 14/12/2019

Création des espaces phytosanitaires d'Outre-Mer (EPOM) :

- ✓ Un espace commun Guadeloupe-Martinique
- ✓ Mayotte
- ✓ La Réunion
- ✓ La Guyane



## 3. Déploiement de la SORE à Mayotte

### Modification de la réglementation en santé des végétaux en Outre-Mer

- ✓ Décret Outre-Mer (adaptation du RSV aux Outre-Mer) en cours de révision
  - *transmis à la direction des affaires juridiques le 01/08/2022*
  - *les ministères contresignataires (justice et économie) ont été consultés le 05/08/2022*
  
- ✓ **Arrêté Préfectoral** fixant les conditions phytosanitaires requises pour l'introduction et la circulation sur l'espace phytosanitaire d'outre-mer de Mayotte de végétaux, produits végétaux et autres objets

## 3. Déploiement de la SORE à Mayotte

### Modification de la réglementation en santé des végétaux en Outre-Mer

#### Mise en place de la Surveillance des Organismes Réglementés Emergents (SORE) à Mayotte courant 2024

- ✓ Une surveillance visant la détection d'organismes nuisibles réglementés dans des zones dans lesquels leur présence n'est pas connue = elle fait partie de la surveillance biologique du territoire
- ✓ Surveillance Officielle établie par l'organisation nationale de la protection des végétaux (DGAL – DAAF)
  - ✓ 2 objectifs :
    - Établir la situation phytosanitaire des organismes nuisibles réglementés sur le territoire concerné
      - Viser la détection précoce des foyers (-> articulation avec la gestion de foyers)

## 3. Déploiement de la SORE à Mayotte

### Sélection des organismes nuisibles à suivre en 2024

ORGANISME NUISIBLE	TYPE -ON	SOUS-FILIÈRE	TYPE SURVEILLANCE	MODALITÉ	PERIODICITE
<b>Fusarium oxysporum f.sp. Cubense race 4 - FOCTR4</b>	CHAMPIGNON	Musa	Examen visuel et prélèvement pour confirmation	Sur tissus bananiers: feuilles et pseudo-tronc	prospection-signalement-surveillance continue passive et active
<b>HLB (Candidatus liberibacter spp.)</b>	BACTERIE	Agrumes	Examen visuel et prélèvement pour confirmation	Sur feuilles	Trimestrielle
<b>Tristeza - CTV</b>	VIRUS	Agrumes	Examen visuel et prélèvement pour confirmation	Sur feuilles	Trimestrielle
<b>Tuta absoluta</b>	INSECTE-DIPTERE	Cultures maraîchères	Piège delta à paraphéromone Tuta	Comptage visuel d'individus	MENSUEL
<b>Jaunissement mortel du palmier</b>	BACTERIE - PHYTOPLASME	Palmier	Examen visuel et prélèvement pour confirmation	Sur organes aériens	MENSUELLE

# ORDRE DU JOUR

## I. ACTUALITES PHYTOSANITAIRES EN SANTE DU VEGETAL

1. *Retour sur les actualités réglementaires 2024*

2. *Bilan des actions du SALIM 2023*

3. *Déploiement de la SORE à Mayotte (Surveillance des Organismes Règlementés Emergents)*

4. *Présentation de l'Observatoire du Parcellaire Agricole de Mayotte – OPAM/EPFAM – Christophe Agnes*

*Cf – présentation : COPSAV – EPFAM – OPAM 2024*

# ORDRE DU JOUR

## I. ACTUALITES PHYTOSANITAIRES EN SANTE DU VEGETAL

## II. BILAN 2023 ET ACTUALITES 2024 DU PLAN ECOPHYTO II+ A MAYOTTE

### 1. Actualités générales – Stratégie Ecophyto 2030



# Stratégie Ecophyto 2030

« Le 6 mai 2024, le Gouvernement a dévoilé la stratégie Écophyto 2030, fruit d'un vaste travail de concertation. Cette stratégie acte un changement de méthode. Elle fixe des objectifs de réduction des risques et des usages de produits phytopharmaceutiques cohérents avec nos engagements européens et internationaux en matière de lutte contre le changement climatique et de préservation de la biodiversité, tout en donnant à tous les agriculteurs les moyens de cette transition, par le développement de méthodes alternatives et le renforcement de leur accompagnement dans le changement de pratiques.

La stratégie Écophyto 2030 traduit la triple ambition de la France en matière agricole :

- Préserver la santé publique et celle de l'environnement dans une logique « Une seule santé » ;
- Soutenir les performances économique et environnementale des exploitations ;
- Maintenir un haut niveau de protection des cultures par une adaptation des techniques utilisées.

Avec cette stratégie, la France poursuit son objectif d'une réduction de 50% de l'utilisation et des risques globaux des produits phytosanitaires, tout en se plaçant dans le respect d'un principe : « pas d'interdiction sans solution ». »

# Stratégie Ecophyto 2030

Elle réaffirme l'objectif de réduction de 50% de l'utilisation et des risques globaux des produits phytopharmaceutiques à l'horizon 2030 par rapport à la moyenne triennale 2011-2013, tout en confortant la souveraineté alimentaire de la France.

Pour prendre en compte la notion de risque et permettre la comparaison avec les autres pays européens, l'indicateur de Risque Harmonisé 1 (HRI 1) succède à l'indicateur NODU en tant qu'indicateur principal de la stratégie. Plusieurs indicateurs complémentaires seront par ailleurs publiés annuellement pour suivre la trajectoire d'évolution de l'usage des produits phytopharmaceutiques.

La stratégie Écophyto 2030 se décline en cinq axes :

- 1- Accélérer la recherche d'alternatives pour se préparer à la réduction du nombre de substances actives autorisées
- 2- Accélérer le déploiement dans toutes les exploitations des solutions agro-écologiques
- 3- Mieux connaître et réduire les risques pour la santé et pour l'environnement de l'usage des produits phytopharmaceutiques
- 4- Recherche, innovation et formation
- 5- Territorialisation, gouvernance et évaluation

# Stratégie Ecophyto 2030

La stratégie est tournée vers l'anticipation par le développement de méthodes alternatives et le renforcement de l'accompagnement des agriculteurs dans le changement de pratiques. Elle s'articule avec les différentes politiques publiques s'inscrivant dans le cadre de la planification écologique. Elle se voit à ce titre dotée de moyens financiers exceptionnels :

- 41 M€ au titre de la maquette annuelle Écophyto « historique » via l'OFB pour le volet national, ainsi que 30 M€ confiés aux agences de l'eau pour le volet régional,
- 250 M€ au titre de la planification écologique en 2024,
- 300 M€ au titre de France 2030 (projets déjà financés et nouvelle mesure à venir "prise de risque amont-aval et massification" de 90M€).

En particulier, une enveloppe financière sur crédits de la planification écologique est prévue afin d'accompagner la déclinaison territoriale de la stratégie Écophyto 2030.

Après arbitrage, un budget global entre 8 et 9 M€ devrait être alloué à cette mesure en 2024, qui sera réparti entre les régions. Ces crédits seront ainsi prochainement délégués à chaque D(R)AAF sur le P206. Ils permettront notamment de financer des projets territoriaux déjà identifiés, mais également de mener des appels à projets régionaux pour les régions en demande, ainsi que vous l'avez fait remonter lors du travail de recensement de projets mené en début d'année.

Mes équipes reviendront prochainement vers les référents Ecophyto pour expliciter la procédure et co-construire avec vous le cadrage technique de cette mesure.

# Stratégie Ecophyto 2030

Concernant les actions structurantes :

- **DEPHY ferme** : L'objectif de ce réseau de fermes était principalement la production de références. Avec la stratégie Ecophyto 2030, l'enjeu de ce réseau est maintenant le transfert vers l'ensemble des exploitations. Le financement du réseau DEPHY sera conditionné à des objectifs de résultats notamment en terme de diffusion des solutions démontrées.
- **Bulletin de Santé du Végétal (BSV)** : Il est proposé de rénover le BSV conformément au rapport CGAAER/CGEDD de 2020. « Une information sur les paysages pourrait y être intégrée et des données progressivement plus personnalisées pourraient être fournies sur demande, assorties de recommandations visant à éviter les traitements non nécessaires. »  
La DGAL, en lien avec l'ACTA et CDAF, porte un projet de « plateforme commune de modélisation épidémiologique, l'harmonisation et la simplification des protocoles nationaux d'observation et la rénovation en profondeur du système d'information qui permet la collecte et la valorisation des données. »  
Un travail de recherche de cofinanceurs sera mené pour éviter que la surveillance ne repose uniquement sur la stratégie Ecophyto 2030 dans le but de permettre de pérenniser la surveillance des cultures considérées comme moins prioritaires (car ayant moins d'enjeu de réduction d'utilisation des PPP).

# ORDRE DU JOUR

## I. ACTUALITES PHYTOSANITAIRES EN SANTE DU VEGETAL

## II. BILAN 2023 ET ACTUALITES 2024 DU PLAN ECOPHYTO II+ A MAYOTTE

### 1. Actualités générales – Stratégie Ecophyto 2030

### 2. Actualités locales

#### A. Bilan des actions structurantes à Mayotte

#### B. Réponses aux Appels à Projets Nationaux : Projet A-PIC (EPN) et projet ACOTAE (CFPPA/Klélia Berger)

*Cf – présentation : COPSAV – EPFAM – OPAM 2024*

